

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 10 mars 2026

*L'an deux mille vingt-six et le dix mars à 17 heures 30, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de **Mme CHAVEROT Véronique**, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.*

Etaient présents :

**Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mr PALAIS Jean-Claude
Mme VIAL Simone**

**M. POMMIER Philippe
M. SERRAILLE Michel
M. JACQUEMOT Jean-Paul
Mme ESCOFET Dany**

Secrétaire de séance : Mme ESCOFET Dany

EHPAD- Réf : 2026.01.03

OBJET : EMBAUCHE D'UN AGENT SOCIAL EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE –

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'un poste d'agent social à temps complet a été créé en date du 28 mars 2017 (délibération 2017.02.01) et qu'il conviendrait de le pourvoir.

Vu la déclaration de vacance du poste enregistrée sous le n° V042260220000633 le 20 février 2026 ;

À la suite de l'annonce publiée dans la bourse de l'emploi, le directeur de l'E.H.P.A.D n'a reçu aucune candidature satisfaisante.

Madame la Présidente propose en conséquence de pourvoir cet emploi par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, à compter du 01 avril 2026.

L'agent recruté sera rémunéré à l'indice brut 442 indice majoré 394.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'embaucher un agent social sur un contrat à durée déterminée d'un an, à compter du 01 avril 2026 aux conditions susnommées ;

- - DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au chapitre 012 du budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 11 mars 2026

La secrétaire de séance,

Mme ESCOFET Dany



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20260310-20260103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

Publication : 19/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La Présidente,

CHAVÉROT Veronique



Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 19/03/2026

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr